

Rapport annuel

SIAEP DE MONTPINCHON

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2011
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2011

Document établi
le 26 juin 2012

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'ACHAT D'EAU	4
■	CONVENTIONS D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	13
■	QUALITE DE L'EAU	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	17
■	ETAT DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	17
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DE MONTPINCHON regroupe les communes de BELVAL, CAMETOURS, CARANTILLY, COURCY, MONTPINCHON, NICORPS, NOTRE-DAME-DE-CENILLY, OUVILLE, SAINT-DENIS LE VETU, SAINT-MARTIN DE CENILLY, SAUSSEY et SAVIGNY.

Ainsi que la collectivité : Communauté de communes du Canton de Montmartin sur Mer - Commune de Contrières.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2004. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2013.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	06/12/2005	Remplacement des indices PSD et TP103 qui sont supprimés
2	17/07/2009	Dans le cadre du décret N°2007-796 du 10/05/2007, application des nouvelles prescriptions techniques concernant la relève de la consommation d'eau froide Prise en compte de la modification des charges du délégataire pour entretien des espaces verts, curage de fossés sur la station de la Hogue et mise en service de nouvelles installations pour automatisation des imports du SYMPEC

Remarque : le rapport de la SAUR fait référence à un avenant N° 2 qui présente les mêmes caractéristiques que le N°1 (substitution d'indices) et qui ne semble pas avoir d'existence. Transmission des avenants

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Renouvellement	des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	mise à niveau des bouche à clés (hors reprofilage de voirie)

La collectivité prend en charge :

Entretien	du génie civil
Renouvellement	des canalisations, du génie civil

■ CONVENTIONS D'ACHAT D'EAU

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Achat Permanent	SYMPEC	300 000 m ³ /an		

■ CONVENTIONS D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Export Permanent	RONCEY			
d'Export Permanent	SAINT-PIERRE DE COUTANCES - Service eau potable			

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2010 [m ³]	Prélèvement 2011 [m ³]	Variation 2010/2011
Forage F1 de la Hogue RONCEY	15			
Forage F2 de la Hogue RONCEY Prélèvement en nappe souterraine	7			
Puits P4 la Hogue (Notre-Dame de Cenilly) RONCEY Prélèvement en nappe souterraine	5	68 407	143 409	+ 109.64 %
Puits P1 de la Hogue RONCEY Prélèvement en nappe souterraine	5			
Puits P2 de la Hogue RONCEY Prélèvement en nappe souterraine	7			
Puits P3 de la Hogue RONCEY				
Total des prélèvements [m³]		68 407	143 409	+ 109.64 %

Remarque : le puits P3 est colmaté. Il n'est plus exploité

- Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Achat à	Acheté en 2010 [m³]	Acheté en 2011 [m³]	Variation 2010/2011
SYMPEC	347 972	270 029	-22,4 %

- Volumes produits

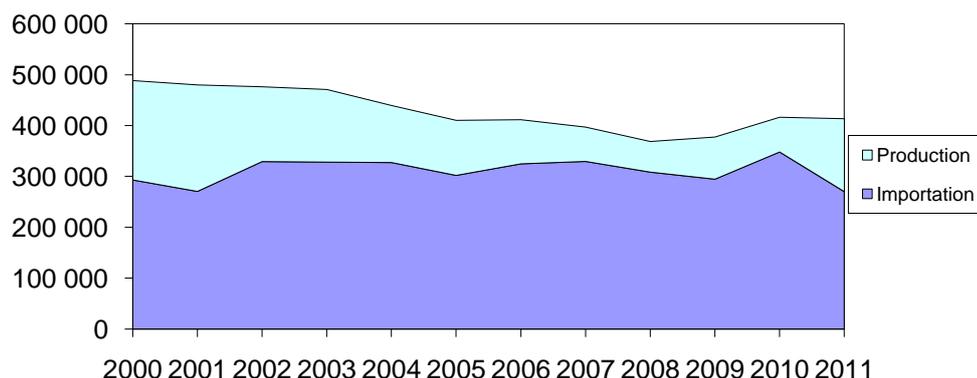
Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2010 [m³]	Production 2011 [m³]	Variation 2010/2011
Station de la Hogue RONCEY Traitement complet	400	68 407	143 409	+109,64 %

Remarque : ~~Dans le rapport de la SAUR, les volumes produits sont identiques aux volumes prélevés. C'est normal il n'y a pas de comptage des eaux de lavage celma viendra avec la nouvelle station~~

- Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2010	2011	Variation
Ressources propres	68 407	143 409	+ 109,64 %
Importations	347 972	270 029	-22,4 %
Total général	416 379	413 438	0,71 %

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



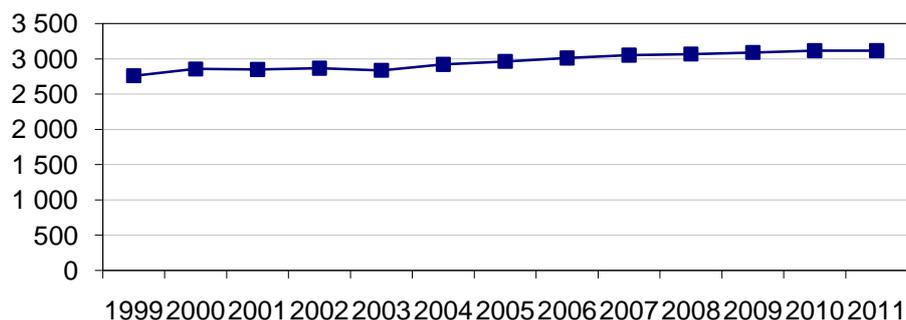
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2010	2011	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 950	2 965	+0,51 %
Nombre d'abonnements non domestiques	165	151	-8,48 %
Nombre total d'abonnements	3 115	3 116	+0,03 %

Remarques :

- 1) Pour les abonnés non domestiques, ont été pris en compte les branchements pour lesquels la consommation annuelle est supérieure à 300 m³ ainsi que les branchements communaux.
- 2) Dans son rapport, la SAUR indique le nombre de branchements et non le nombre d'abonnés.
- 3) La société SAUR ne précise pas dans son rapport le nombre réel d'abonnés non domestiques. Nous ne pouvons obtenir d'autres informations

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

BELVAL	155
CAMETOURS	229
CARANTILLY	300
CONTRIERES	202
COURCY	261
MONTPINCHON	327
NICORPS	197
NOTRE-DAME-DE-CENILLY	338
OUVILLE	229
SAINT-DENIS LE VETU	293
SAINT-MARTIN DE CENILLY	121
SAUSSEY	259
SAVIGNY	205
Total des abonnés	3 116

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

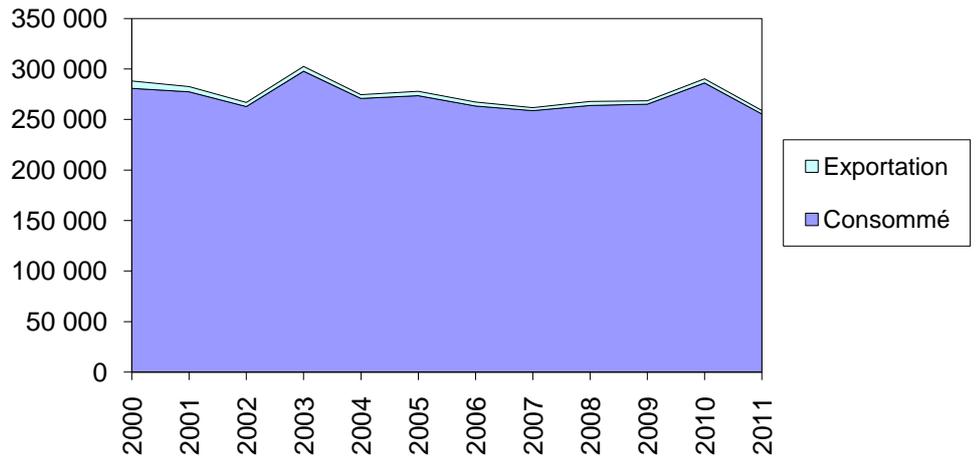
Volumes [m ³]	2010	2011	Variation
Volume produit	68 407	143 409	+109,64 %
Volume importé	347 972	270 029	-22,4 %
Volume exporté	- 4 030	- 3 496	+19,05 %
Volume mis en distribution	412 349	409 942	-0,58 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	210 335	197 346	-6,18 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	75 873	58 284	-23,18 %
Volume total vendu aux abonnés	286 208	255 630	-10,68 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 66 m³ par an. Elle était de 71 m³ en 2010.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2010 [m ³]	Exporté en 2011 [m ³]
RONCEY	834	100
SAINT-PIERRE DE COUTANCES - Service eau potable	3 196	3 396
Volume total exporté	- 4 030	- 3 496

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2010	2011	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	308,7	312,2	+1,13 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2011, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 18 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2004.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012
Redevance de pollution domestique	0,3192	0,3990

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,20	42,48	+3,11 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,5096	0,5254	+3,11 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,4295	0,4429	+3,11 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,3723	0,3838	+3,11 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,94	21,94	+0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,612	0,612	+0 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,536	0,536	+0 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,429	0,429	+0 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

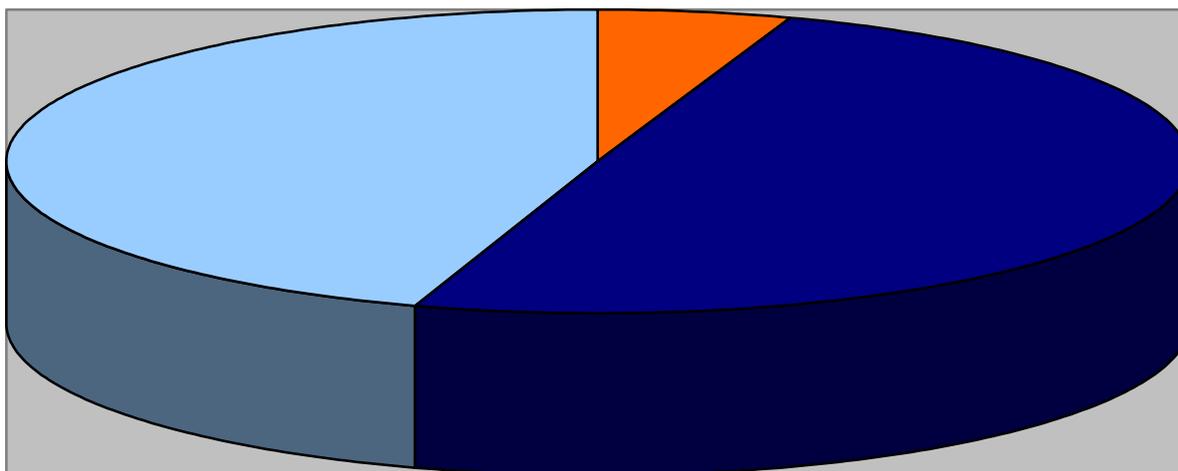
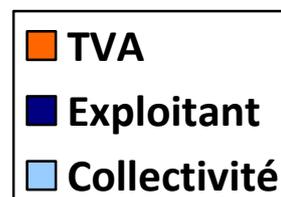
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	102,35	105,53	+3,11 %
Collectivité	95,38	95,38	+0 %
TVA	10,88	11,05	+1,56 %
Total [€ TTC]	208,61(*)	211,96(*)	+1,61 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,61 %

(*) le prix de l'eau tient compte de la redevance prélèvement qui est incluse

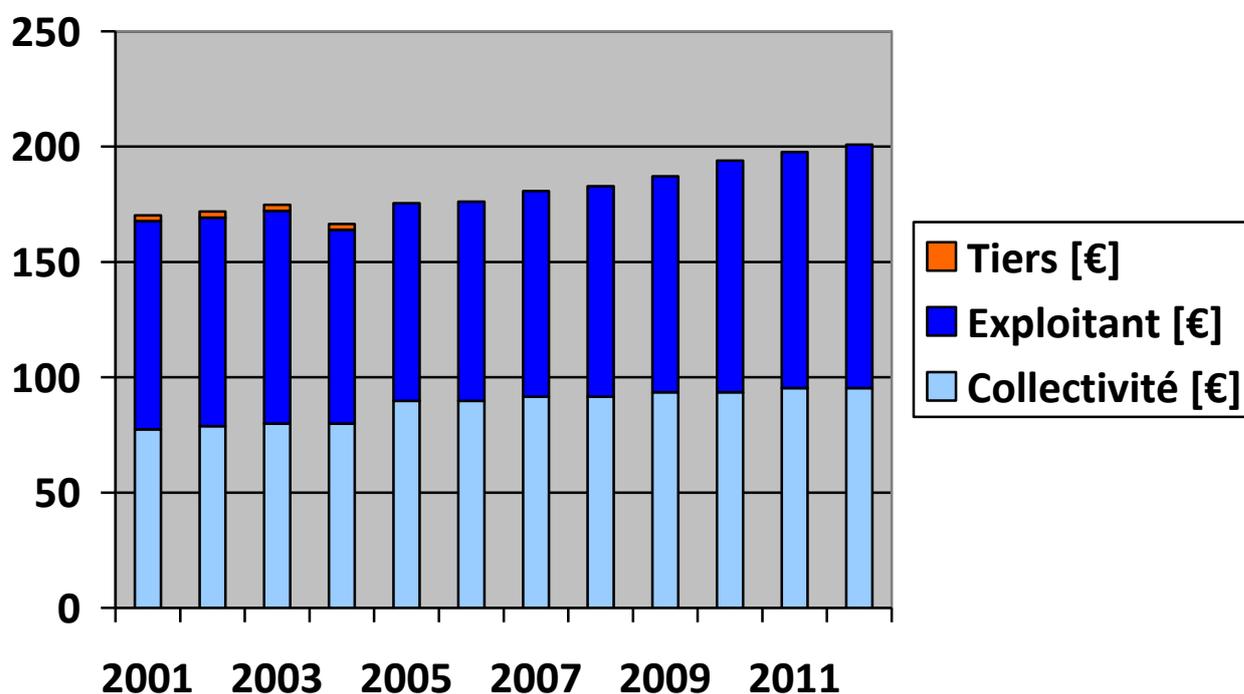
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,77 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2001	90,27	77,46	2,56	170,29
2002	90,51	78,80	2,56	171,87
2003	92,27	79,94	2,56	174,77
2004	84,00	79,94	2,56	166,50
2005	85,75	89,74	0,00	175,49
2006	86,52	89,74	0,00	176,26
2007	89,18	91,59	0,00	180,77
2008	91,28	91,59	0,00	182,87
2009	93,64	93,51	0,00	187,15
2010	100,44	93,50	0,00	193,94
2011	102,35	95,38	0,00	197,73
2012	105,53	95,38	0,00	200,91



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,20	42,48	+3,11 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,5096	0,5254	+3,11 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,4295	0,4429	+3,11 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,3723	0,3838	+3,11 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,94	21,94	21,94
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,612	0,612	0,612
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,536	0,536	0,536
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,429	0,429	0,429
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0,3192	0,3990	+25 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

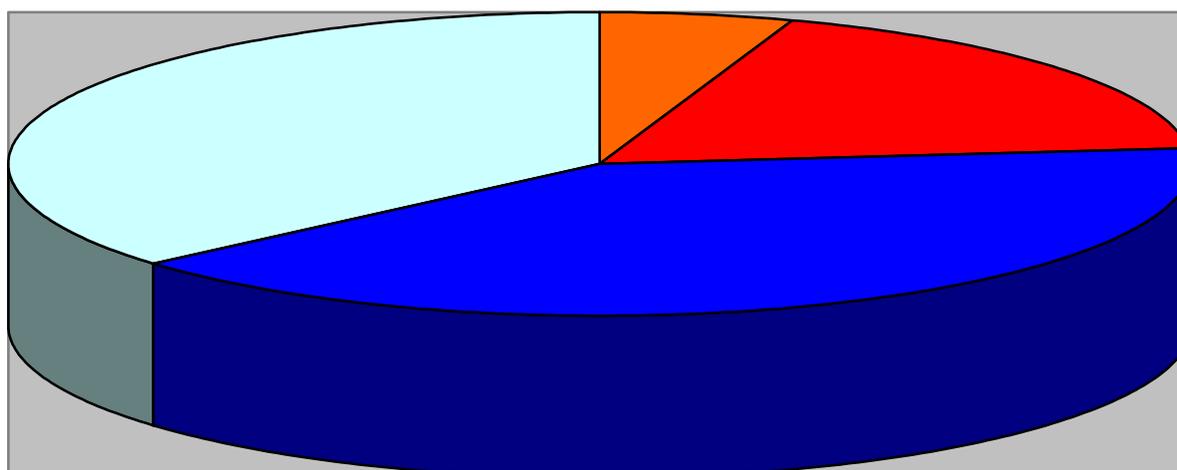
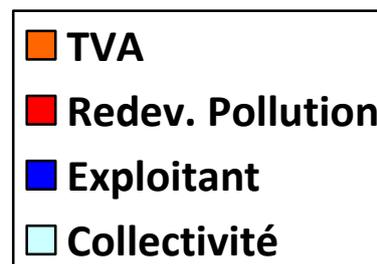
	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	102,35	105,53	+3,11 %
Collectivité	95,38	95,38	+0 %
Redevance de pollution domestique	38,30	47,88	+25 %
TVA	12,98	13,68	+5,39 %
Total [€ TTC]	249,01(*)	262,47	+5,4 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,61 %

(*) le prix de l'eau tient compte de la redevance prélèvement qui est incluse

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,19 €/m³



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

● *Recettes de la collectivité*

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	227 736,52 €	239 643.12€	5.22%
Total recettes de vente d'eau	227 736,52 €	239 643.12€	5.22%

● *Recettes de l'exploitant*

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	268 825,74 €	259 400,00 €	-3,51 %
Total recettes de vente d'eau	268 825,74 €	259 400,00 €	-3,51 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	30	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	31	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Forage F1 de la Hogue

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage F2 de la Hogue

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	------	---

Puits P1 de la Hogue

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

Puits P2 de la Hogue

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

Puits P3 de la Hogue

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

Puits P4 la Hogue (Notre-Dame de Cenilly)

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

Import d'eau traitée depuis SYMPEC

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
100 %

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

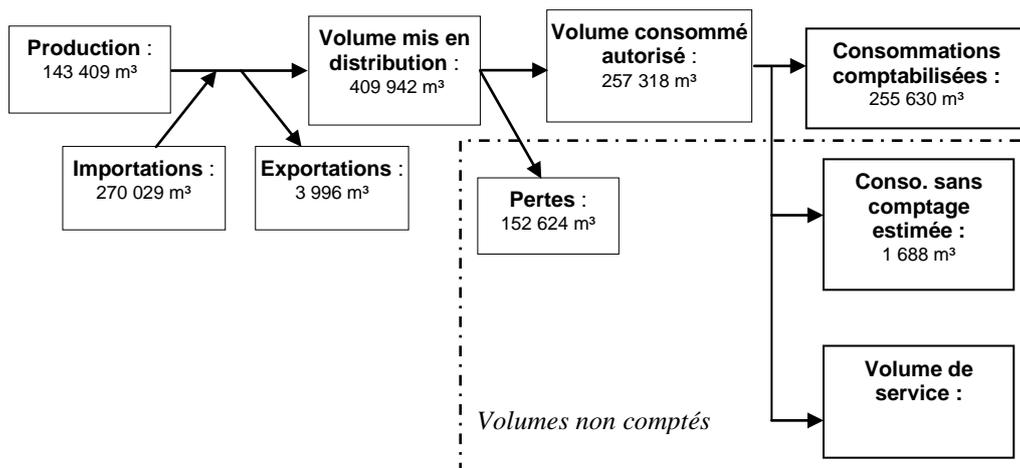
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	0
localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	0
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	10
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
TOTAL	100	80

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 688 m³. **(le détail de cette valeur n'a pas été fourni par la SAUR).**

Il n'est pas pris en compte de volumes de service.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement du réseau de distribution [%]	66,0 %	73,5 %	71,5 %	70,0 %	63,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

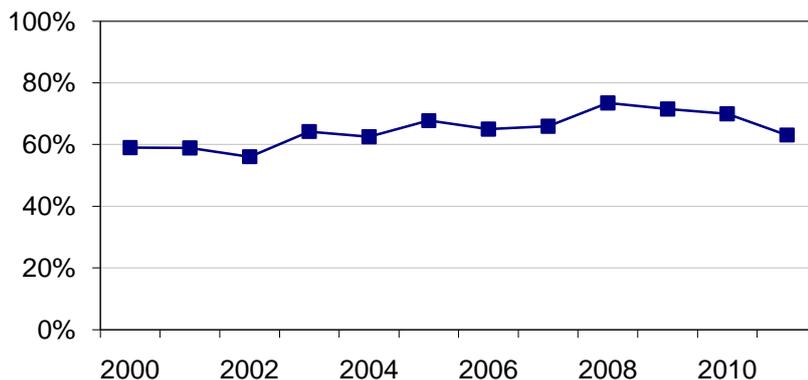
- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,2	0,9	1,0	1,1	1,35

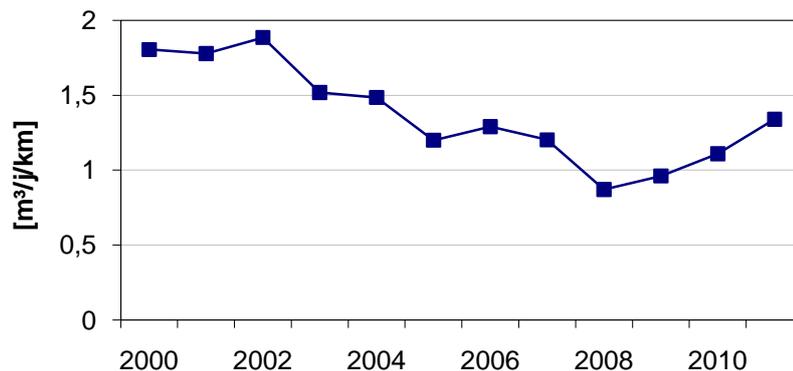
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,2	0,9	1,0	1,1	1,34

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2008	2009	2010	2011
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [ML]	2 585	2 990	22500	560

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Nature des travaux	montant HT	Subvention € HT	Autofinancement
Programme pluriannuel déplacement commune de Montpinchon	21 320,31	6396,093	14 924,22
Déplacement conduite commune de Contrières	48 243,90	14473,17	33 770,73

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2010	2011
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	522 381 €	477 710 €	500 377 €
Remboursements au cours de l'exercice	48 279,91 €	61 122,80 €	73 620,48 €
dont en intérêts	12 578,81 €	16 450,64 €	21 633,63 €
dont en capital	35 701,10 €	44 672,16 €	51 986,85 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2008	2009	2010	2011
Montant de la dotation aux amortissements	72 083,00 €	74 582,02 €	78 554,13 €	82 057,53 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Nature des travaux	montant HT	Subvention € HT	Autofinancement
Transmetteur de télésurveillance	21 000,00	8400	12 600,00

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Nature des travaux	montant HT	Subvention € HT	Autofinancement
Restructuration station de la Hogue	750 000,00	375 000	375 000,00

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2010	2011
montants des abandons de créance	835,00 €	1300,00 €
dont part délégataire	835,00 €	1300,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Néant